

C'est la réponse des citoyens de Saint-Léonard. Madame la Présidente, j'ai reçu aussi des lettres, mais le temps ne me permet pas de les lire.

• (1940)

En conclusion, je voudrais dire que pour les citoyens de Saint-Léonard, la Constitution n'est pas nécessairement le sujet le plus important. Pour Saint-Léonard, le sujet le plus important est l'emploi, l'accessibilité à l'emploi pour nos jeunes, le chômage et les taxes. Madame la Présidente, la Constitution venait en cinquième place. Donc, j'espère que nous pourrions régler ce dossier le plus vite possible et passer à des choses plus importantes, comme l'économie, et trouver des emplois à nos jeunes.

**M. Nic Leblanc (Longueuil):** Madame la Présidente, en tant que député du Québec à la Chambre des communes, j'ai toujours considéré le dossier constitutionnel comme prioritaire. En fait, ce dossier a été une des raisons qui m'ont amené en politique fédérale. Si ce dossier me préoccupe et préoccupe les Québécois depuis fort longtemps, il a pris encore plus d'importance pendant les années 1970-1980.

Tout d'abord, en 1980, il y a eu un référendum au Québec, dont environ 45 à 46 p. 100 des Québécois ont voté en faveur de la souveraineté du Québec. Cela m'apparaît un pourcentage suffisamment important pour que l'on prenne en considération cette volonté des Québécois.

Le rapatriement de la Constitution qui a été faite de façon unilatérale en 1982 a fait en sorte que les Québécois ont été bafoués dans leurs droits. En 1984, bien sûr, le Parti progressiste conservateur a dit qu'il voulait concilier tout cela. On sait très bien qu'un projet a été déposé et accepté par les premiers ministres, en 1987, et a été refusé en juin 1990, ce qu'on a appelé le projet du lac Meech.

Depuis ce temps-là, c'est-à-dire après ce refus, le 26 juin 1990, deux députés, un de Lac-Saint-Jean et l'autre de Compton-Mégantic-Stanstead démissionnèrent pour contester pendant les négociations de ce projet de Meech, pour lequel on se rendait compte qu'on était en train de se faire avoir, nous du Québec, encore une fois.

Le 26 juin 1990, trois députés du Parti progressiste conservateur démissionnèrent: les députés de Rosemont, de Richelieu et moi-même. Le lendemain de ma démission, j'ai reçu plus de 300 appels de mon comté me félicitant pour le geste courageux que je venais de poser. Seulement trois appels téléphoniques m'ont dit qu'ils n'étaient pas contents du geste que je venais de poser. Tout cela m'a confirmé et a confirmé à mes collègues qui ont démissionné que le geste que l'on posait était légitime et courageux face aux Québécois. Là-dessus, depuis

### *La Constitution*

ce temps-là, je n'ai jamais eu le moindre regret de ma démission depuis le 26 juin 1990. C'est un geste concret que les députés et les gens ici à Ottawa ont posé pour manifester de façon claire leur position vis-à-vis le refus de Meech.

Qu'est-ce que le Québec a fait? Qu'est-ce que le Québec a décidé de faire après ce refus? Les Québécois et le gouvernement du Québec, en collaboration avec le parti de l'opposition, ont décidé de créer une commission, une des plus sérieuses qui n'a jamais été faite au Québec. On l'a appelée la Commission Bélanger-Campeau. Deux personnalités québécoises très connues, des personnes crédibles, ont accepté de présider et de coprésider cette commission, avec mandat d'étudier et d'analyser le statut politique et constitutionnel du Québec.

Cette démarche très sérieuse était composée de 36 commissaires, dont le premier ministre du Québec lui-même, le chef de l'opposition, des députés de l'Assemblée nationale, des députés du gouvernement fédéral à Ottawa, des dirigeants du milieu des affaires, des milieux syndicaux, des représentants des milieux culturels et autres. Ils ont siégé pendant six mois, parcouru 11 régions administratives du Québec. Ils ont siégé dans 11 villes. Ils ont bénéficié de l'appui de 55 spécialistes. Ils ont tenu 277 auditions, incluant 32 forums avec les jeunes. Ils ont reçu 607 mémoires de groupes et d'individus.

Cet exercice, madame la Présidente, est l'un des exercices les plus sérieux que le Québec ait jamais tenu de toute son histoire. Je pense qu'actuellement, le gouvernement fédéral semble oublier cet exercice sérieux et ce qui y a été fait. On a dit que le Québec devait obtenir de grands pouvoirs, beaucoup de pouvoirs, beaucoup plus de pouvoirs dans le but de lui permettre de s'épanouir à sa juste valeur.

Alors, depuis ce temps, après cet exercice au Québec, on a dit aussi dans le Rapport Bélanger-Campeau: «Nous allons regarder si le gouvernement fédéral est sérieux, si le gouvernement fédéral est capable d'offrir suffisamment de possibilités au Québec de s'épanouir, nous allons examiner ceci, et si cela ne fait pas notre affaire, nous allons faire un référendum sur la souveraineté du Québec au plus tard en octobre 1992.»

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral a fait? Il a mis sur pied un comité qui s'est appelé le Comité Spicer, lequel a fait le tour du Canada et qui, en principe, s'est ridiculisé. On s'est toujours demandé pourquoi il existait. C'était plus ou moins sérieux. Enfin, on a quand même tâté l'opinion des Canadiens et j'espère que cela sera utile à quelque chose quand le moment sera venu de finaliser le rapport. On a aussi créé le Comité Castonguay-Dobbie. Mais on le sait, le sénateur Castonguay a